

rage. La valeur du pipe-line transalaskien et de la route maritime comme moyen économique de transport et le pétrole n'a pu être niée. Toutefois, on remarque, parmi les raisons qui justifieraient la remise à l'étude du projet, la possibilité, mentionnée dans une étude, de la collision de deux à quatre pétroliers, au cours de la prochaine décennie, dans la région intéressée. Les dégâts que causent une seule collision pourraient transformer la côte ouest en une mer morte.

Les dangers pour l'écologie de l'Alaska, dans le cas du dégel du pergélisol, posent les mêmes problèmes que dans la vallée du Mackenzie. La fréquence des tremblements de terre en Alaska laisse entrevoir la possibilité de ruptures du pipe-line qui entraîneraient des fuites considérables et de la pollution. Les secousses sismiques y sont telles qu'elles pourraient empêcher la construction d'installations portuaires à Valdez. L'autre choix, dont j'ai déjà parlé brièvement, est le pipe-line de la vallée du Mackenzie, jugé plus sûr sur le plan écologique et sans doute aussi, sinon plus rentable que le pipe-line transalaskien et la route maritime.

En raison de la controverse suscitée par la route du Mackenzie, le gouvernement a établi quelques principes directeurs: le pipe-line devra être limité à un corridor particulier, être un transporteur commun, comporter la participation des Canadiens aux travaux de génie et de construction et du financement, l'écologie septentrionale devra être protégée et des autochtones devront être engagés pendant l'aménagement. A mon avis, un autre principe directeur serait de mise: les Canadiens devraient pouvoir investir dans l'entreprise du pipe-line en achetant des titres.

Enfin, monsieur le président, l'examen du projet transalaskien de pétroliers et de ses conséquences probables doit inciter le Canada à s'y opposer sérieusement, étant donné les graves dommages d'ordre écologique qui pourraient en résulter sur la côte ouest, en cas de collision entre les pétroliers géants transportant le pétrole de Valdez à Washington en passant par le détroit du Puget. A en juger par la dernière rencontre avec les directeurs de compagnies pétrolières américaines, il semble qu'il soit trop tard pour le Canada.

Nous savons également, compte tenu de l'accroissement de la consommation annuelle, que les États-Unis auront besoin du pétrole de la baie Prudhoe dans un avenir assez proche. Si une entente pouvait être conclue avec les Américains, l'aménagement du pipe-line dans la vallée du Mackenzie pourrait aller de l'avant, mais bien d'autres considérations entrent en jeu. De quelle utilité sera ce pipe-line commun, vu les problèmes qui se poseront vraisemblablement pour l'aménagement d'autres pipe-lines, d'Inuvik à la baie Prudhoe et des îles de l'Arctique à Inuvik, si l'on trouve du pétrole plus au nord dans l'Arctique?

On ne fait, à ma connaissance, aucune recherche sur le transport du pétrole du sommet de l'Arctique au début de la route de la vallée du Mackenzie. Une foule de nouveaux problèmes se posent. Par où passera le pipe-line; sur la glace ou au fond de la mer? A quels risques un pipe-line est-il exposé dans cette région? Dans quelle mesure la pollution nous menacerait-elle avec un pipe-line comme celui-là? Un projet d'aménagement d'un pipe-line entre la

[M. Yewchuk.]

baie Prudhoe et Inuvik, soit une distance d'environ 600 milles, pourrait très bien soulever de la part des spécialistes de la conservation les mêmes objections que dans le cas du pipe-line de Valdez. Cet autre pipe-line pourrait également menacer notre équilibre écologique, puisque Inuvik est dans la même zone sismique que Valdez.

S'il arrivait un accident à un pipe-line dans cette région, comment saurions-nous y remédier et comment ferions-nous disparaître la menace de pollution vu les conditions qui règnent dans l'Arctique? Nous ne savons à peu près rien dans ce domaine. D'autres considérations d'ordre non écologique entrent également en jeu, par exemple l'expansion possible des facilités actuelles entre Edmonton et Chicago pour répondre à l'accroissement prévu de la demande relative au transport du pétrole. Si le pétrole de l'Alaska se rend à Chicago par le pipe-line de la vallée du Mackenzie, quelle garantie avons-nous qu'il n'empiétera pas sur les marchés de l'Ouest du Canada dans le midwest américain?

• (12.20 p.m.)

Je le répète en terminant, monsieur le président, les décisions qui seront prises maintenant au sujet du transport de l'énergie du Nord, auront des conséquences d'une portée incalculable pour l'avenir. Le Canada ne doit pas se lancer tête baissée dans une entreprise de développement sans procéder à des recherches poussées dans le domaine de l'écologie arctique, de la pollution et de sa prévention. D'autre part, je n'approuve pas la position prise par le gouvernement en ce qui concerne ceux qui devraient profiter le plus du développement du Nord. Je ne crois pas les Canadiens cupides au point de considérer que le développement dans le Nord ne devrait pas profiter avant tout aux autochtones du Nord. Cependant, pour le plus grand bien de tous les Canadiens en général, il importe au premier chef d'empêcher la destruction du milieu dans le Nord.

M. Douglas: Monsieur le président, nous en sommes à la partie II du bill C-207 ayant trait à l'énergie, aux mines, aux ressources et aux relevés techniques et qui accorde au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nouveaux pouvoirs, d'abord celui d'aménager l'énergie hydro-électrique et, ensuite, de protéger nos ressources non renouvelables. Au cours du débat sur ces nouveaux pouvoirs accordés au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) et à son ministère, il me semble qu'il incombe au ministre de faire une déclaration à la Chambre sur la politique gouvernementale à l'égard des ressources énergétiques. Il s'agit, il ne faut pas l'oublier, de richesses non renouvelables telles que l'uranium, le pétrole, le gaz et certains minerais. Ces ressources ne sont pas illimitées. Une fois épuisées, elles ne seront plus à la disposition du peuple canadien. Nous aimerions que le ministre fasse une déclaration énonçant la politique gouvernementale sur la façon dont ces ressources seront exploitées, sur les critères selon lesquels elles seront dépensées et sur les dispositions prises pour leur utilisation à longue échéance.

Ce que nous devons nous rappeler, c'est qu'aujourd'hui nous ne sommes que les dépositaires de ces ressources, chargés de veoir à ce qu'elles ne soient pas gaspillées.